Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260423-DCM2026_3_3-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER = 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : ARNAUD Véronique, BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre.
Procuration : RIOU Marie-Pierre à ARNAUD Véronique.
Absent : LOUARN Thomas.

Secrétaire de séance : GOURITIN Marie-Laure.

N° 2026-3-3 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

A la demande de M. le Préfet du Finistère, la commune doit désigner un correspondant « incendie et secours », qui sera chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, dont les dispositions ont été mises en œuvre par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.
Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur l'ensemble des questions relatives entre autres à l'évaluation des risques de sécurité civile et à l'organisation des moyens de secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

♦ DESIGNE Bruno LE MENN en tant que correspondant incendie et secours de la commune.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.